

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 MAI 2018 À 18H30

PROCES-VERBAL N° 354

Présents	Mmes Laure BOVY, présidente, Émilienne HUTIN ZUMBACH, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Stéphane TODESCO, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusée	Sophie DUGERDIL
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire et Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 17 avril 2018
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal
- 3) Communications et propositions de la Mairie
- 4) Compte-rendu des commissions Scolaire des communes de Russin et Dardagny du 16 avril 2018 (Fête des Écoles)
- 5) Approbation du rapport de la commission Scolaire du 9 avril 2018
- 6) Approbation du rapport de la commission Sociale du 16 avril 2018
- 7) Approbation du rapport de la commission Accueil du 24 avril 2018
- 8) Approbation du rapport de la commission Finances du 8 mai 2018
- 9) Projets de délibérations :
 - a) Approbation des comptes 2017 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »
 - b) Approbation des comptes 2017 de la Fondation intercommunale pour la Jeunesse de Russin et Dardagny
 - c) Approbation des comptes 2017 du groupe intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny
 - d) Crédits supplémentaires 2017
 - e) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2017
 - f) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2018-2019
- 10) Ancien local du jardin d'enfants Zébulon
- 11) Point de situation sur les dossiers en cours
- 12) Propositions individuelles

La présidente ouvre la séance.

La présidente ouvre la séance à 18h32. Elle salue la présence de Sonia Monteiro, la nouvelle secrétaire de la mairie qui remplace Antoinette Sermondade.

1. Approbation du procès-verbal du 17 avril 2018

Mme Hutin pense que c'est Mme Bovy, et non Mme Ramu, qui a proposé, en page 2181, que seul le 1^{er} point du rapport soit renvoyé en commission.

Le procès-verbal du 17 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente signale que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 18 juin 2018.

La présidente aimerait remercier Antoinette Sermondade, au nom du Conseil municipal, pour sa bienveillance et son professionnalisme.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **M. Duchêne** revient sur le dernier Conseil municipal. Certaines choses lui sont restées en travers, entre autres le rapport de la commission des routes accepté partiellement par le Conseil municipal. **M. Duchêne** a demandé au service de surveillance des communes si c'était régulier ou non comme manière de procéder. Il a également été choqué par cette fameuse lettre qui est venue avant que le Conseil municipal ait voté le rapport de commission. **M. Duchêne** rappelle que les conseillers municipaux et les magistrats ont un devoir de retenue. Ils n'ont pas le droit de communiquer des extraits de procès-verbaux tant qu'ils ne sont pas approuvés par le Conseil municipal. Il y a donc eu un petit couac et, selon **M. Duchêne**, la commission ne devrait pas tenir compte de cette lettre vu que le procès-verbal n'est pas encore accepté. **M. Duchêne** rappelle que les conseillers municipaux ainsi que les membres de l'exécutif ont prêté serment. De ce fait, ils sont soumis au droit de réserve vis-à-vis de tiers. Le serment que prêtent les conseillers municipaux dit (cf. art. 8 LAC) qu'ils jurent ou promettent notamment « de garder le secret de fonction sur les toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ». Concernant les procès-verbaux des séances du Conseil municipal, l'article 25, alinéa 5, de la LAC dit que «⁵ Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001. ».
- Plusieurs habitants de La Plaine ont fait part de leurs angoisses concernant la plage de La Plaine, ses heures d'ouverture, ses nuisances, etc. Si les conseillers sont interpellés à ce sujet, ils peuvent leur répondre que la commune n'en est aucunement responsable, car ce terrain appartient au canton et que c'est lui qui le gère. En cas de problème de bruit ou d'incivilité, il faut contacter le 117 et non pas aviser le maire qui ne peut pas faire grand-chose. La Mairie a également demandé à la patrouille qui se promène régulièrement dans la commune de passer par cette zone. Quant à la police, elle fera également des patrouilles, mais il n'y a que deux patrouilles entre Chancy et Versoix durant la nuit. Il faut bien dire aux gens qu'il vaut la peine de téléphoner au 117. Il y a une main courante et, plus ils voient d'événements, plus ils décideront de faire quelque chose. Les gardes-faune viendront également effectuer des contrôles sur place. Enfin, l'exécutif fera un constat sur la manière dont les choses se sont déroulées à la fin de l'automne afin de voir les rectifications à apporter le cas échéant.
- **M. Duchêne** signale qu'il est allé voir le major Broch de la police de proximité. Plusieurs sujets ont été évoqués, dont la piscine de La Plaine ainsi que le cahier des charges du garde auxiliaire des parkings. Sur ce dernier point, il faut savoir que Dardagny est la première commune à faire usage des gardes auxiliaires pour des parkings. Le major Broch ne pouvait donc pas encore répondre sur certains points. Il s'agit notamment de savoir s'il peut mettre des amendes sur les routes cantonales. **M. Duchêne** a également discuté de la vitesse sur les routes, notamment sur la route de Challex. La commune a fait des comptages à ses frais qu'elle a transmis à la direction générale des transports et on verra ensuite ce que cela donne au niveau des aménagements. Ils viendront également voir la frontière au chemin de Chalamont. D'ailleurs, les conseillers municipaux ont peut-être vu aujourd'hui la brigade équestre. Celle-ci se promènera de plus en plus souvent sur les frontières. **M. Duchêne** a également parlé au major Broch des motos sur la route de Malval et des contrôles seront faits. Enfin, le major Broch a dit qu'il verrait avec les gardes-frontières pour faire des contrôles à la frontière.
- Un arrêté provisoire, limité à 60 jours, permettra de mettre la zone devant le restaurant des Granges à 40 km/h. Ensuite, une autorisation définitive des aménagements sera nécessaire. C'est l'entreprise Citec qui doit faire des propositions à ce sujet.

- Le premier lieutenant Vincent Heiniger a réussi l'école de commandant. Il sera le futur commandant de la compagnie à partir du 1^{er} janvier 2019.
- **M. Carrara** signale que la sortie des aînés aura lieu jeudi prochain. Il faut également savoir que les dames paysannes et la compagnie de sapeurs pompiers ont fleuri la commune. D'ailleurs, suite à la demande des dames paysannes, la Mairie a fait installer un robinet en face de la fontaine au château pour qu'elles puissent arroser autour du poids public.
- Suite aux remarques de **M. Vuissoz** sur les arbres du cimetière, la Mairie a mandaté Rémi Heijn pour qu'il fasse une expertise de tous les arbres.

4. Compte-rendu des commissions Scolaires des communes de Russin et Dardagny du 16 avril 2018 (Fête des écoles)

Mme Ramu donne rendez-vous aux conseillers municipaux le samedi 30 juin 2018 à 15h45 à la salle polyvalente et le lendemain à 10h00 pour les rangements.

Le Compte-rendu des commissions Scolaire des communes de Russin et Dardagny du 16 avril 2018 (Fête des Écoles) est approuvé à unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission Scolaire du 9 avril 2018

Mme Ramu signale une erreur concernant l'offre pour les tous-ménages. Il est dit que 3 offres ont été demandées pour le programme et qu'une offre jugée trop cher a été écartée. En fait, la première offre a été refusée parce que la personne en question ne s'occupe pas de faire des programmes.

Mme Zoller ajoute une correction. Le prix des bières est noté à Fr. 3.- alors qu'il est en réalité de Fr. 4.- afin d'être plus cher que les limonades. Concernant la fontaine à chocolat, comme pour les pâtisseries, les gens pourront donner ce qu'ils veulent.

Le rapport de la commission Scolaire du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

6. Approbation du rapport de la commission Sociale du 16 avril 2018

Mme Hutin signale que la fête du polonais s'est très bien passée.

Le rapport de la commission Sociale du 16 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

7. Approbation du rapport de la commission Accueil du 24 avril 2018

Mme Hutin propose aux conseillers de retenir leur soirée du vendredi 29 juin 2018. Nadya et Fayed inviteront toutes les personnes qui les ont aidés.

Le rapport de la commission Accueil du 24 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

8. Approbation du rapport de la commission Finances du 8 mai 2018

Le rapport de la commission Finances du 8 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

9. Projets de délibérations

a) Approbation des comptes 2017 de la Fondation intercommunale « Résidence Mandement »

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bonnefous Audit SA du 6 mars 2018 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 12 mars 2018 ;

vu les explications données par M. le Maire lors de la séance de la commission des finances du 8 mai 2018 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2017.

b) Approbation des comptes 2017 de la Fondation intercommunale pour la Jeunesse de Russin et Dardagny

Délibération

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de la Société PKF Fiduciaire SA du 8 février 2018 ;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 14 mars 2018 ;

vu les explications données par M. le Maire lors de la séance de la commission des finances du 8 mai 2018 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

D'approuver les comptes pour l'exercice 2017 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

c) Approbation des comptes 2017 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin-Dardagny

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 4 mai 2018 ;

vu les explications données par M. le Maire lors de la séance de la commission des finances du 8 mai 2018 ;

sur proposition du Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2017

d) Crédits supplémentaires 2017

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'insuffisance des sommes inscrites au budget de fonctionnement pour l'exercice 2017 dans plusieurs rubriques des dépenses ;

Vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2018 ;

Vu les explications données par la mairie en cours d'année et lors de cette séance ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

1) d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de Fr. 1'070'413.25

- 0200.300 Maire et adjoints – indemnité maire-adjoints / Fr. 3'645.20
- 0200.303 Maire et adjoints – assurances sociales / Fr. 1'711.25
- 0500.304 Administration – caisse de pension / Fr. 17'996.80
- 0500.305 Administration – assurances maladie et accidents / Fr. 59.95
- 0500.308 Administration – personnel intérimaire / Fr. 15'625.60
- 0500.309 Administration – autres charges de personnel / Fr. 12'932.10
- 0500.310 Administration – fourniture bureau / Fr. 4'074.35
- 0500.311 Administration – mobilier, machines, véhicules / Fr. 1'007.37
- 0800.311 Immeubles patrim. adm. – mobilier, machines, véh., mat. / Fr. 7'401.55
- 0800.312 Immeubles patrim. adm. – Eau, énergie, combustibles / Fr. 16'648.40
- 0800.318 Immeubles patrim. adm. – Honoraires et prestation / Fr. 3'859.70
- 0900.319 Autres charges – frais divers / Fr. 321.20
- 0900.352 Autres charges – dédommagements versés communes / Fr. 254.80
- 1000.352 Etat civil – dédommagements versés aux communes / Fr. 130.15
- 1400.314 Incendie et secours – entretien par tiers / Fr. 240.00

1600.352 PC – dédommagement versé aux communes / Fr. 242.00
 1600.361 PC – subventions accordées au canton / Fr. 60.90
 3000.310 Culture – fourniture petit matériel / Fr. 300.00
 3300.313 Parcs et promenades – achat fournitures marchandises / Fr. 2'737.40
 3400.312 Sports – Eau, énergie, combustibles / Fr. 1'212.70
 3400.315 Sports – Entretien mobilier par tiers / Fr. 160.50
 3400.318 Sports – Honoraires et prestations service / Fr. 666.40
 5400.319 Institutions jeunesse – frais divers / Fr. 1'833.00
 5800.341 Aide sociale – Péréquation financière intercommunale / Fr. 92.00
 6200.315 Routes – entretien mobilier par tiers / Fr. 4'030.50
 6500.312 Trafic - eau, énergie, combustibles / Fr. 366.40
 7100.318 Protection des eaux – honoraires et prestations service / Fr. 4'291.40
 7200.311 Traitement déchets – mobilier, machines, véhicules / Fr. 2'362.65
 7200.318 Traitement déchets – enlèvement et traitement / Fr. 12'898.62
 7400.312 Cimetière – eau, énergie, combustibles / Fr. 477.95
 7900.318 Aménagement territoire – honoraires et prestation services / Fr. 4'190.00
 9000.330 Impôts – pertes débiteurs / Fr. 196'529.22
 9000.351 Impôts – dédommagements versés au canton / Fr. 32'746.59
 9502.319 Auberge de Dardagny – Frais divers / Fr. 200'000.00
 9502.330 Auberge de Dardagny – amortissement patrimoine financ. / Fr. 519'106.60

2) Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges

e) Approbation du rapport administratif et financier de la commune de Dardagny pour l'exercice 2017

Délibération

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

vu le rapport de la commission des finances du 8 mai 2018 ;

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire ;

le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

A l'unanimité, soit par 13 voix pour

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 5'248'090.25 aux charges et de Fr. 6'292'106.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'044'015.82 ;
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de Fr. 556'289.75 aux dépenses et de Fr. 588'000,- aux recettes, la diminution des investissements nets s'élevant à Fr. 31'710.25 ;

4. D'approuver l'autofinancement à raison de Fr. 1'752'535.82 au moyen de la somme de Fr. 708'520,- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 0,- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 1'044'015,82. l'excédent de financement s'élève à Fr. 1'784'246.07.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1'044'015.82 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Fr. 34'148'831.45 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	24'743'665.60
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	<u>9'405'165.85</u>
Total de l'actif	Fr.	34'148'831.45

et au passif un montant de Fr. 34'148'831.45 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	139'667.00
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	9'486'273.05
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	308'019.05
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'704'080.24
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'591'917.71
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	<u>19'918'874.40</u>
Total du passif	Fr.	34'148'831.45

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent à Fr. 0.00.

f) Formation du bureau du Conseil municipal pour 2018-2019

Mme Jaquier signale que c'est traditionnellement le meilleur élu qui devient vice-président. La proposition est donc de nommer Emilienne Hutin Zumbach à la présidence, Pierre Vuissoz à la vice-présidence et Roger Wyss comme secrétaire.

M. Vuissoz aimerait s'assurer qu'il n'y a pas incompatibilité avec son poste de garde-parking.

Mme Jaquier répond qu'il n'y a, a priori, pas d'incompatibilité, sinon il y aurait déjà une incompatibilité à siéger en tant que conseiller municipal.

Applaudissements

Délibération

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la proposition de Mme Marie-Pierre Jaquier ;

le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, comme suit :

Présidente :	Emilienne Hutin Zumbach
Vice-président :	Pierre Vuissoz
Secrétaire :	Roger Wyss

10. Ancien local du jardin d'enfants Zébulon

M. Todesco signale qu'une réunion a eu lieu le 3 mai 2018. Normalement, tout le monde devait être présent pour voir ce qu'il faut faire de ce local. Deux projets étaient proposés, l'un de Christine Vocat et l'autre de l'association BLABLA. Il se trouve que les responsables de cette association n'ont pas pu venir pour des raisons familiales. Suite à ce qui a été proposé par Mme Vocat, la commission a trouvé que c'était encore un peu trop brouillon et elle a fixé un délai au 31 mai pour présenter un projet écrit (avec des statuts, un mode de fonctionnement, etc.) à la Mairie. La commission se réunira le 4 juin 2018 pour que les intéressés puissent présenter la finalité de leur projet et répondre aux éventuelles questions. La commission pourra ainsi présenter une décision au Conseil municipal pour la séance du 18 juin. **M. Carrara** a envoyé une note parce qu'ils se sont revus le 7 mai pour faire une visite des locaux et voir les possibilités, notamment celle de combiner les deux activités proposées.

M. Carrara indique que, le lundi, ils ont reçu une lettre de Claudia Maniscalco disant qu'elle ne s'intéressait plus à ce projet et, le soir même, ils ont appris qu'Alexandre Hayoz n'était plus intéressé non plus. Il n'y avait donc que Mme Vocat qui était présente à cette séance. Entre-temps, **M. Carrara** a donné aux commissaires le projet de BLABLA. Mme Vocat a expliqué que son souhait était de pouvoir utiliser le local le mercredi après-midi pour faire sa bibliothèque-ludothèque après 18h00. Elle n'était pas au courant qu'il n'était pas possible de l'utiliser après 18h00. L'idée était de voir avec les responsables de BLABLA et Christine Vocat ce qu'il était possible de faire. Il y a éventuellement la possibilité de mettre à disposition le local des jeunes après 18h00 et, si BLABLA se développe, ils pourraient par exemple le prendre le matin. Il s'agit de pouvoir décider rapidement afin de pouvoir ouvrir au mois de septembre, ce qu'espère faire BLABLA. En fin de compte, Mme Vocat a dit que cela ne serait pas pour elle vu les horaires, mais elle n'est pas contre de voir ce qui est possible avec le local des jeunes. Du coup, Mme Laura Gentile a dit qu'ils ont envoyé leur projet. Elle veut demander à des gens de trouver des meubles et, le cas échéant, essayera d'en acheter elle-même à bas prix. Il faut également voir que cette famille a des enfants et qu'ils ne peuvent pas s'occuper du projet pendant l'été. Si elles font un appel à la population, c'est au mois de mai et juin. Le but est d'ouvrir le local avec ces activités au mois de septembre 2018. Effectivement, tout le monde était d'accord dans la commission, mais comme cela a été accepté dans le procès-verbal du 16 avril 2018, c'est ce soir qu'une décision doit être prise. **M. Carrara** propose donc d'aller de l'avant. Le plan A consiste à continuer avec ce projet et le plan B consistera à ne rien avoir.

M. Todesco constate qu'il y a 3 heures pour des cours de renforcement musculaire, stretching, relaxation, cours de danse pour enfant. Sur la base de 3 heures de cours par semaine, 10 participants à Fr. 15.-, cela donne Fr. 450.- par semaine, soit Fr. 18'000.- sur 40 semaines. **M. Todesco** aimerait savoir où va cet argent. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas le donner, mais il faut avoir une réflexion comme cela a été fait pour le tennis. Tout le monde était alors d'accord sur le fait qu'il n'y a personne qui gagne de l'argent en donnant des cours privés. D'après la lettre qui a été transmise à la commission, ce sont clairement deux choses différentes, quelque chose pour les enfants et des cours qui seront donnés à part. **M. Todesco** estime que ce sont des choses qu'il faut régler. **M. Todesco** est le premier à être d'accord que cela doit avancer, mais ils n'ont concrètement pas fait le travail qu'ils devaient faire.

M. Carrara note que c'est un montant de Fr. 5.- à Fr. 10.- par mercredi qui sera demandé. Elles vont faire leur atelier, mais également offrir des gâteaux et des boissons. Pour l'heure, elles partent encore un peu à l'inconnue, notamment sur le nombre d'enfants qui seront intéressés. **M. Carrara** estime qu'il faut aller de l'avant avec ce projet. **M. Carrara** signale également qu'une cotisation à Fr. 20.- avait été évoquée. Il est maintenant question de Fr. 15.-, mais ils vont un peu à tâtons. Cela dépend du nombre de personnes qui seront intéressées. Ils ont mis un chiffre, mais ils ne veulent pas en vivre.

Mme Ramu relève que les statuts indiquent que l'association est à but non lucratif. Par ailleurs, elle se demande s'ils vont devoir payer un prof pour ces cours ou s'ils vont les donner eux-mêmes.

Mme Jaquier revient sur la remarque de M. Carrara sur le fait qu'une décision devrait être prise aujourd'hui. Il se trouve que la commission n'a pas pu prendre de décision vu que des personnes qu'elle devait entendre au préalable étaient absentes. La commission a donc fixé un échéancier au 4 juin 2018 pour peaufiner le projet. Par ailleurs, **Mme Jaquier** demande s'il serait grave que cela démarre au 1^{er} octobre 2018. Il y a quand même encore un certain nombre de questions à régler.

M. Carrara fait remarquer qu'elles auraient du temps maintenant pour aller de l'avant avec le projet. S'il faut attendre jusqu'au 18 juin 2018 pour qu'une décision soit prise, il restera peu de temps pour préparer quoi que ce soit, d'autant plus que les vacances d'été arrivent ensuite rapidement. Cela sera trop tard de s'en occuper en septembre ou octobre. **M. Carrara** constate que cela fait 6 mois qu'il n'y a plus personne dans ces locaux et que la commune risque de se retrouver maintenant sans utilisateurs pour ces locaux. On peut également craindre qu'elles se désistent dans ces conditions. **M. Carrara** pense qu'il faudrait leur donner une chance.

Mme Hutin constate que le Conseil municipal est en train de faire ce que la commission devra faire le 4 juin. Il se trouve que la commission n'a pas pu faire le travail prévu le 3 mai. **Mme Hutin** est d'accord qu'il est embêtant de devoir repousser la prise de décision. Il n'empêche qu'il manque encore beaucoup d'éléments pour prendre une décision en toute connaissance de cause. Avec cette séance du 4 juin, la commission pourra présenter une décision au Conseil municipal. **Mme Hutin** est d'accord que cela retarde un peu la dynamique de mise en place du projet, mais il est également vrai qu'un certain nombre d'activités commencent avec un certain décalage par rapport à la rentrée scolaire. **Mme Hutin** estime qu'il faut pouvoir partir sur de bonnes bases, d'autant plus que la commune paie quand même un loyer conséquent pour ces locaux. Le but est de partir sur de bonnes bases pour avoir un projet qui fonctionne bien et qui est appuyé par tout le monde.

La présidente rappelle que le Conseil municipal n'est pas là pour faire le travail de commission.

M. Carrara rappelle qu'elle s'est fait excuser et que le soir même de la séance, la commission a appris le retrait de deux projets. Au bout d'un moment, ces gens n'auront plus le temps de mettre en place le projet et ils risquent de ne pas le faire. On n'aura alors plus rien.

Le président relève qu'il n'y a aucun rapport de commission aujourd'hui sur lequel le Conseil municipal pourrait se prononcer.

M. Duchêne fait remarquer que le rapport de commission acceptée par le Conseil municipal parle d'une décision à prendre le 14 mai. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil municipal revient en arrière sur une décision qui a été prise.

Mme Hutin estime qu'il ne s'agit pas de revenir en arrière. Les personnes concernées n'ont pas vu venir présenter leur projet et la commission n'a donc pas pu faire son travail.

M. Duchêne constate que cela fait 6 mois que ce dossier est ouvert.

M. Todesco note que l'annonce pour la recherche de nouveaux intéressés est parue dans le journal il y a 3 semaines. Il estime également que la demande avait été claire, il y a 3 mois, la première fois que ces personnes vont venues. **M. Todesco** s'étonne tout de même des statuts qui ont été présentés. Il pense également qu'il ne faut pas tout mélanger. Le projet concerne les enfants, du sport et diverses choses qui ne sont pas claires. On ne sait pas encore qui va donner ces cours par exemple.

Mme Zoller précise qu'une association à but non lucratif a un fonds de roulement. C'était le cas de l'association du resto scolaire qui a été subventionnée par la commune. Il se trouve que cette association a maintenant été dissoute et son compte-courant a été reversé à la commune. Dans le cadre d'un projet comme celui discuté aujourd'hui, un contrat doit impérativement être signé entre l'association et la commune, ne serait-ce que pour le respect des horaires. Ce contrat doit pouvoir répondre à toutes les inquiétudes qu'il y a d'un côté ou de l'autre. Dans le cas présent, on pourrait très bien prévoir un article pour indiquer que l'argent serait reversé à la commune en

cas de dissolution de l'association. Par ailleurs, **Mme Zoller** comprend qu'il n'y a pas de plan b et il serait dommage que ce projet échoue.

11. Point de situation sur les dossiers en cours

Néant

12. Propositions individuelles

- **Mme Ramu** doit dire qu'elle a été choquée d'entendre, le 20 avril 2018, des amis parler du contenu de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2018. Il y a quand même une confidentialité à avoir.
- **Mme Zoller** signale que les flyers et les affiches pour la manifestation « Marche Pour » sont prêts. Il faut également savoir que 70 personnes se sont déjà inscrites.
- **Mme Hutin** indique que la commission sociale manifestation et événement rencontrera, le 30 mai, la guide espagnole qui organisera le voyage à Bilbao. Les conseillers municipaux intéressés sont les bienvenus.
- La commission Accueil se réunira le 19 juin 2018 à 20h00.
- **Mme Hutin** ne veut pas polémiquer sur cette histoire de barrière. Elle veut juste rappeler que, si les vigneronns étaient au courant, c'est que suite au Conseil municipal du mois de février, M. Duchêne et Mme Zoller avaient transmis les plans à Mme Dugerdil et à Mme Hutin. Ensuite, les vigneronns ont abordé ce sujet lors d'une réunion le 18 mars.

Mme Zoller fait remarquer que les viticulteurs étaient au courant lors de la séance qui a été faite sur les déchets. La question de la barrière a été évoquée à cette occasion et il n'y avait pas eu de retour particulier à ce moment.

Mme Hutin signale que, lors du Conseil municipal de février 2018, il avait été dit que cela suscitait des interrogations. Du coup, des documents et les plans ont été donnés pour pouvoir en parler.

M. Carrara note que les plans ont été donnés en commission pour pouvoir en discuter. Quand, le soir du Conseil municipal, il y a déjà une lettre des vigneronns dont certains ne sont même pas d'ici, il y a quand même un droit de réserve à avoir.

Mme Hutin souligne que les vigneronns ont vu le plan le 18 mars 2018, c'est-à-dire avant la séance de commission.

- **M. Duchêne** fait savoir qu'il y aura 3 semaines de travaux sur la route du Mandement à partir de 5 juin 2018 pour refaire le bitume. Des feux provisoires seront mis en place. Les organisateurs du Tour du canton savent qu'ils ne pourront se garer à cet endroit.
- **M. Duchêne** remercie le groupement de la jeunesse pour le travail qu'ils ont fait, notamment en termes de comptabilité, M. Wyss, pour le rapport annuel qu'il a préparé et Mme Bovy pour son année de présidence.
- **La présidente** remercie la mairie ainsi que son personnel fidèle, efficace et à disposition du Conseil municipal, en particulier à Antoinette Sermondade. Elle remercie également M. Riedi qui retranscrit les débats avec conscience. Elle remercie tous les conseillers municipaux pour leur patience, leur présence aux séances de travail ainsi qu'aux séances du Conseil municipal. **La présidente** prie les conseillers municipaux de l'excuser s'il est apparu quelques flottements dans les prises de paroles ou des mains levées qu'elle n'aurait pas vues ou des remarques ou demandes qu'elle aurait mal ou pas entendues. Rien n'était délibéré. **La présidente** croit que,

finalement, tout le monde a pu s'exprimer, tout au moins elle l'espère. Il est vrai que, parfois, elle aurait souhaité un engagement un peu plus marqué sur les projets soumis au Conseil municipal.

De manière générale, le consentement spontané et l'acquiescement tacite interpellent la **présidente**. On peut se demander si cela signifie que tout est clair et limpide et que rien ne suscite de questions. La **présidente** ne peut que s'étonner lorsque des rapports sont acceptés sans la moindre discussion et sans la moindre question. Lorsque les 26 pages des comptes de la commune ne suscitent pratiquement aucune question, la **présidente** est loin d'avoir l'outrecuidance de penser que ces documents sont si clairs et si parfaits qu'ils n'appellent aucun commentaire. La réponse appartient aux conseillers municipaux qui ont accepté cette tâche parfois lourde. Cela dit, la **présidente** a cru comprendre que la motivation s'étiole face à l'audace qui plane sur le travail de commission. Sur un plan personnel et professionnel, la **présidente** est farouchement attachée au bon fonctionnement des institutions et en particulier de la démocratie pour ne pas être heurtée lorsque son mécanisme se grippe.

Dès le 1^{er} juin, c'est **Mme Hutin** qui sera la première citoyenne de la commune. C'est une belle personne, forte, courageuse, consensuelle, généreuse et travailleuse, tout ce qui fait l'étoffe de l'excellente présidente qu'elle sera.

La **présidente** lève la séance à 19h41.

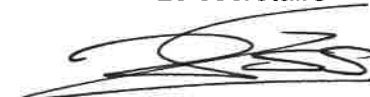
La présidente


 Laure Bovy

Un conseiller municipal


 Marianne Leuppi

Le secrétaire


 Roger Wyss